

VOTRE ENFANT

est porteur de handicap
ou atteint d'une maladie chronique ?



Vous avez besoin
d'un mode d'accueil
ponctuel ou régulier ?

Vous avez
besoin de temps
pour vous ?



**EN FONCTION DE L'ÂGE DE VOTRE ENFANT, DIFFÉRENTES
SOLUTIONS EXISTENT ET LUI SONT PEUT ÊTRE ACCESSIBLES.**



Vous trouverez des informations utiles



Pour une crèche
ou une halte garderie
(enfant de 0 à 6 ans)

sur le site du Conseil Général :

www.cg-aube.fr/assmat

Rubrique : [autres modes d'accueil](#)

sur le site de la CAF :

www.mon-enfant.fr

Pour un-e assistant-e maternel-le
(enfant de 0 à 18 ans)

sur le site du Conseil Général :

www.cg-aube.fr/assmat



Pour un accueil collectif de mineurs
(enfant de 3 à 18 ans)

sur le site de la CAF :

www.mon-enfant.fr

à la DDCSPP

Bureau jeunesse, sports et vie associative

catherine.vigouroux@aube.gouv.fr

03 25 70 48 00



Vous pouvez vous renseigner auprès de :

- votre mairie,
- l'assistant-e social-e de secteur : 03 25 42 49 08
- la puéricultrice de Protection Maternelle et Infantile : 03 25 42 48 51

Vous trouverez également des informations sur les **allocations**,
les **établissements spécialisés**, les **services d'accompagnement** sur
le site de la Maison Départementale des Personnes Handicapées :

www.mdph10.fr